



Concours de création d'un logo pour les balades pédestres de Hannut

Article 1^{er} – Organisation et objectif du concours

La Ville de Hannut a développé 11 balades sur son territoire. Celles-ci ont été reconnues par le Commissariat Général au Tourisme comme itinéraires permanents. Le balisage de ces balades a également été effectué durant l'automne 2021.

Il est l'heure désormais de penser à la communication. Les balades seront prochainement imprimées. Des panneaux didactiques seront installés au départ de chaque balade. Elles seront également thématiques.

La Ville organise un concours de création graphique visant à proposer un logo pour chaque balade.

Celui-ci sera repris sur l'ensemble des supports de communication relatifs à ces balades.

Le présent règlement définit les règles applicables à ce concours.

Article 2 – Conditions de participation

- Le concours est gratuit.
- Le concours est ouvert à tous. La participation peut être individuelle ou en groupe.
- Dans le cas d'un candidat mineur, l'autorisation de participer d'un représentant légal est obligatoire.
- L'adhésion au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.
- Les participants garantissent que leur création est originale, fruit de leur travail personnel et qu'ils sont titulaires de la totalité des droits d'auteur sur celui-ci.

Article 3 – Contraintes techniques

Les logos proposés ne devront comporter aucun élément contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Les logos seront accompagnés d'une notice explicative sur le choix des éléments des logos (choix esthétique et symbolique).

Les logos seront fournis suivant les caractéristiques suivantes :

Résolution minimale : 300 dpi

Format suivant : JPEG – TIFF- PNG - PDF

Article 4 – Calendrier du concours

Dépôt/envoi du dossier complet: le **18 février 2022 au plus tard**

Par courrier : Ville de Hannut - Office du Tourisme, rue de Landen 21 à 4280 Hannut

Par courriel : tourisme@hannut.be

Le dossier comprendra :

- Les logos sur support papier et en version informatique
- Une notice explicative des choix esthétiques et symboliques
- Le présent règlement signé

Article 5 – Modalités de sélection du logo

Les logos lauréats seront sélectionnés par le jury composé comme suit :

- Un membre du Collège communal
- Un membre de l'Office du Tourisme
- Un membre de la Maison du Tourisme
- Un membre du Centre Culturel de Hannut
- Un membre de l'asbl Tour des villages
-

Article 6 – Droit d'auteur et utilisation du logo

- Le participant accepte que les droits d'auteur de son projet soient transférés, à titre exclusif et gratuit, et pour une durée illimitée à la Ville de Hannut.
- Le participant autorise la Ville de Hannut à reproduire ce projet sur tout support de son choix et pour toute communication publique qu'elle souhaite.
- Dans le cas où l'organisateur utilise le logo, le participant accepte que celui-ci soit éventuellement modifié, recadré et/ou accompagné d'autres éléments graphiques.
- En participant à ce concours, le candidat autorise la publication de son logo sans réclamer de participation financière, pour toutes opérations liées au présent concours : diffusion, reproduction, exposition et publication à des fins non commerciales.
- Le candidat lauréat s'engage à signer, à l'issue du concours, tout document nécessaire à la cession de droits.

Article 7- Limite de responsabilité

La Ville de Hannut ne pourra être tenue responsable suite à tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report et ou annulation du concours dus à des circonstances dites de force majeure.

Article 8 – Litiges

En cas de litige, seul le tribunal de Huy sera compétent.

Article 9 – Opposabilité du règlement

La participation au concours entraîne l'adhésion des participants au présent règlement dont copie est transmise au moment de l'inscription et retournée par le participant avec l'ensemble des documents requis visé à l'article 3

Fait à Hannut, le

Signature

Coordonnées :

Nom – Prénom :

Adresse

Email :

Tél.

Pour tout renseignement : Ville de Hannut – Office du Tourisme
Rue de Landen 23 à 4280 Hannut
Tél. : 019/51.91.91.
Courriel : tourisme@hannut.be